

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
Mme Khirouni

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 13° La division et l'intitulé de la section 4 du chapitre II du titre I^{er} du livre VI du code de l'éducation sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.